



Paris, le jeudi 7 août 2003

Circulaire : Pas de référence

Émetteur : Direction des Services Rendus - Service Imprimés

Objet : Demande d'entente préalable assurance maladie -référence S 3108C-Demande d'entente préalable accidents du travail et maladies professionnelles - référence S 6905C

Madame, Monsieur le Directeur,

L'Ucanss va poursuivre à compter de septembre 2003, la livraison des demandes d'entente préalable : référence S 3108 C – S 6905 C.

Afin de pouvoir établir au mieux les quantités à réaliser, les livraisons seront échelonnées tous les deux mois selon les besoins que vous voudrez bien indiquer sur le bon de commande joint.

Le bon de commande est à retourner par fax au 01 45 38 82 77 pour le **29 août 2003**. Une prévision aussi exacte que possible vous permettra de bénéficier des meilleures conditions de prix et de délai, les commandes supplémentaires ne pouvant faire l'objet du même traitement prioritaire et devant rester exceptionnelles.

S 6905 C DEMANDE D'ENTENTE PREALABLE ACCIDENTS DU TRAVAIL
ET MALADIES PROFESSIONNELLES
(frais de port inclus)
Livraisons :

SEPTEMBRE 2003.....
NOVEMBRE 2003
JANVIER 2004.....
MARS 2004.....
MAI 2004.....
JUILLET 2004.....

A RETOURNER AU SERVICE DES IMPRIMES POUR LE
29 AOUT 2003
AU PLUS TARD

VOS COMMANDES DOIVENT PORTER SUR UN MINIMUM ET UN
MULTIPLE DE 100 EXEMPLAIRES

S 3108 C DEMANDE D'ENTENTE PREALABLE ASSURANCE MALADIE
(frais de port inclus)
Livraisons :

SEPTEMBRE 2003.....
NOVEMBRE 2003
JANVIER 2004.....
MARS 2004.....
MAI 2004.....
JUILLET 2004.....

A RETOURNER AU SERVICE DES IMPRIMES POUR
LE 29 AOUT 2003 AU PLUS TARD

VOS COMMANDES DOIVENT PORTER SUR UN
MINIMUM ET UN MULTIPLE DE 100 EXEMPLAIRES

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.



Patricia GAZZOLA
Par délégation André NASSET